



VISION, MISSIONS ET VALEURS

DU CONSEIL NATIONAL DES ÉVANGÉLIQUES DE FRANCE¹

PRÉAMBULE

Les membres du CNEF se réclament de l'héritage des Réformes protestantes et des mouvements de Réveils qui ont suivi. Ils partagent tous une même conviction évangélique fondamentale telle qu'elle est exprimée par sa Déclaration de foi². Ils peuvent avoir des sensibilités théologiques diverses sur des points jugés non séparateurs.

Ils se reconnaissent aussi dans les affirmations des textes du Mouvement de Lausanne (Déclaration de Lausanne, Manifeste de Manille et Engagement du Cap). Par ailleurs, le CNEF est membre des réseaux européen et mondial du mouvement évangélique (Alliance évangélique européenne et Alliance évangélique mondiale).

VISION

Dans un esprit d'unité, des unions d'Églises et des oeuvres protestantes évangéliques se mobilisent au sein du CNEF dans le but de faciliter l'annonce et la pratique de l'Évangile de Jésus-Christ.³

MISSIONS

Organe représentatif du protestantisme évangélique français, le CNEF est exercé parmi ses membres ou en leur nom, un rôle de concertation, d'information, de représentation et d'animation de projets.

Dans le respect des initiatives plus particulières de ses membres, il lui appartient de favoriser la mise en place des actions qui vont dans ce sens et qui contribuent au progrès de l'Évangile.

Il favorise la visibilité et la lisibilité du protestantisme évangélique français, tant vis-à-vis de l'opinion publique que des médias, des autorités politiques, de l'administration, des autres

¹ A l'origine, ce texte s'appelait « Charte de fondation du Conseil national des évangéliques de France » (validée 19 janvier 2009) et comportait un long paragraphe sur l'histoire de la mise en place et de l'organisation du CNEF. Désormais, cette partie fait l'objet d'un document distinct intitulé « Repères historiques de la création du CNEF ».

² La Déclaration de foi du CNEF est celle de l'Alliance évangélique mondiale adoptée à Zeist (Pays Bas) en Août 1951

³ La déclaration finale de l'Assemblée générale constitutive du 15 juin 2010 mentionnait d'ailleurs : « Nous affirmons que l'Évangile est le message permanent de Dieu au monde, qu'il répond au besoin le plus essentiel de l'être humain et qu'il est de notre responsabilité de le faire connaître. [...] Conscients que d'autres chrétiens sont animés du même désir, nous désirons témoigner joyeusement de l'amour de Dieu en Jésus-Christ et contribuer ainsi à la croissance des Églises actuelles et à l'implantation de nouvelles.»

confessions chrétiennes ou de diverses instances représentatives.

Compte tenu des racines historiques communes et des défis posés à l'ensemble du protestantisme, le CNEF veille à développer une concertation utile avec la Fédération protestante de France.

VALEURS

Au cœur de leur engagement et de leur pratique, les membres du CNEF, unions d'Églises et œuvres, veulent vivre en accord avec les principes de déontologie qu'ils se sont donnés et conformément aux valeurs suivantes :

- L'Évangile pour le monde

Ils se savent solidaires du monde créé par Dieu et soucieux de lui annoncer l'Évangile dans toutes ses dimensions et de l'incarner.

- La liberté religieuse

Ils sont fermement attachés à la liberté religieuse, telle qu'en particulier, la Convention européenne des droits de l'homme le stipule.

- Unité dans la diversité

Ils veulent être particulièrement attentifs au développement de relations de qualité, respectueuses de l'identité de chaque membre, sans forcément souscrire aux particularismes de l'un ou l'autre. Ils gardent entre eux une attitude de respect et d'ouverture et se tiennent prêts à accueillir de nouveaux membres dans le même esprit. Ils veillent à éviter la polémique sur des points de divergence et s'appliquent à manifester positivement toute la communion possible. Ce type de relation est entretenu avec encore plus de soin au sein des organes de gouvernance par une pratique de prière et d'écoute du Seigneur.

Ils privilégient la concertation et la collaboration, encouragent les projets et actions élaborés par le CNEF tout en reconnaissant à chacun la liberté de ne pas participer à tout ce qui est proposé. L'unité n'est pas synonyme d'uniformité et fait droit à la diversité.

Ils veillent à valoriser les missions respectives et complémentaires des Églises et des œuvres selon l'orientation donnée par la Déclaration dite de Loisy de septembre 2014 et les principes déontologiques spécifiquement adoptés en 2018.

Ils veillent à entretenir des relations intergénérationnelles et préparent notamment la génération montante à la prise de responsabilité au sein et hors du CNEF.

- Appel à la générosité

Ils encouragent l'engagement de bénévoles pour donner au CNEF plus de moyens d'action.

Si les cotisations des membres doivent couvrir une large part des besoins financiers courants, pour autant, le CNEF compte également sur la générosité de partenaires et procède à de la recherche de fonds, et ce, dans un cadre éthique approprié.